

R Ů Ž E N A O S T R Á

LE RÔLE DE L'ASPECT DANS L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME VERBAL EN FRANÇAIS ET EN TCHÈQUE

1. Dans le présent article, nous essaierons d'établir dans quelle mesure les considérations aspectuelles interviennent dans l'évolution du système verbal en français. Nos réflexions reposeront sur l'analyse fonctionnelle des temps verbaux en ancien français et sur la confrontation de l'état de l'ancien français avec celui du latin et du français moderne. En même temps, nous avons l'intention de tenir compte de l'évolution de la catégorie de l'aspect en tchèque, car il nous a semblé intéressant de constater que les états anciens des deux langues sont moins éloignés l'un de l'autre que leurs états actuels et que, paraît-il, la situation du slave commun et du latin présente des coïncidences encore plus significatives.¹

1.1. Cependant, il nous semble difficile — sinon impossible — de traiter de l'aspect indépendamment de la catégorie du temps. En latin, en effet, les traits aspectuels étaient englobés dans la catégorie du temps et il n'y avait pas de système de marques grammaticales spécifiques pour les signaler. La notion de l'aspect (perfectif, duratif, itératif) y était néanmoins présente et elle marquait sensiblement le fonctionnement du système verbal. Bien que la distinction — spontanée et régulière chez les grammairiens latins — des temps de l'*infectum* de ceux du *perfectum* ne soit pas assimilable à des différences d'aspect, il ne serait pas juste de l'en séparer complètement.²

1.2. D'un autre côté, on sait que les langues slaves, dont le tchèque, constituent aujourd'hui le seul groupe de langues indoeuropéennes (pour les langues baltes, la situation n'est pas aussi nette), où l'aspect se soit constitué en une catégorie grammaticale vraiment indépendante³ disposant d'un système élaboré et complexe de marques formelles et représentant, au même titre que les autres catégories grammaticales du verbe, une des ressources fondamentales

¹ A. Erhart, *Indoevropské jazyky*, Academia, Praha 1982, p. 165—167.

² F. Novotný, *Historická mluvnice latinského jazyka*, ČSAV, Praha 1955, p. 129 et 131.

³ Cf. A. Erhart, *op. cit.* p. 165.

du fonctionnement du système verbal. Cela n'empêche pas que, même dans ces langues, l'examen de l'aspect serait difficile à entreprendre sans que l'on prenne en considération la catégorie du temps et les instruments grammaticaux qui y correspondent, notamment dans la diachronie.

2. L'ancien français

Le système des temps verbaux de l'ancien français procède du latin. Au cours de l'évolution, son inventaire s'est enrichi pour répondre à des besoins fonctionnels nouveaux. Ceux-ci apparaissent notamment après la modification du caractère du parfait latin et représentent une des importantes impulsions données à la progression des formes périphrastiques.

2.1. Dans nos réflexions, nous laisserons de côté le présent qui présente peu d'intérêt pour l'étude de l'aspect du verbe latin et roman.

2.1.1. Dans le domaine des temps à valeur de passé, les systèmes latin et français ancien se présentent comme il suit :

| | |
|------------------|-------------------|
| le latin | l'ancien français |
| imparfait | imparfait |
| parfait | passé simple |
| plus-que-parfait | passé composé |
| | passé antérieur |
| | plus-que-parfait |

2.1.2. Les trois temps passés du latin se distinguent les uns des autres tant par des traits temporels (antériorité) que par des traits aspectuels (caractère perfectif-résultatif opposé au caractère imperfectif-duratif). Ainsi donc l'imparfait latin peut être défini comme un prétérit à valeur durative; le parfait comme un prétérit à valeur perfective-résultative, marquant l'antériorité par rapport au présent; le plus-que-parfait comme un prétérit perfectif marquant l'antériorité par rapport au passé.

Le rôle revenant à l'aspect était en latin d'une importance certaine: la perfectivité est le trait aspectuel qui est à la base de la division du système temporel du verbe latin en *perfectum* (= sous-système temporel constitué par les formes verbales formées à partir du soi-disant radical perfectif) et *imperfectum* (= sous-système comportant les formes construites à la base du soi-disant radical du présent). Bien que cette division n'épuise pas le problème du rôle de l'aspect en latin et qu'elle ne soit pas réductible aux seules différences d'aspect, elle présente un grand intérêt pour nos réflexions, car elle représente une manifestation grammaticale de l'aspectualité.

On a vu que des trois temps à valeur de passé, seul l'imparfait ne porte pas la marque de perfectivité. D'autre part, la perfectivité est presque régulièrement accompagnée du trait temporel d'antériorité ou du trait aspectuel de résultativité. L'action exprimée par le parfait est donc présentée comme

- a) accomplie
- b) un état résultant de cette action
- c) antérieure à une autre action.

Ces traits secondaires étaient, dans une certaine mesure, grammaticalisés dans ce sens qu'ils déterminaient les possibilités combinatoires et les incompatibilités des formes verbales dans la phrase, donc leurs fonctions syntaxiques.

2.1.3. Cependant, le système des temps du passé connut une modification intérieure sensible pendant l'évolution du latin. Les symptômes de cette modifi-

cation, qui sont observables même dans le latin écrit, deviennent plus fréquents et plus probants dans le latin vulgaire.

En quoi consiste cette modification ?

Elle concerne le parfait latin dont les caractéristiques fonctionnelles subissent une évolution importante: progressivement, les formes du parfait cessent de désigner une action (passée) accomplie au moment présent (où l'on parle) pour désigner simplement une action passée, c'est-à-dire pour devenir un simple prétérit.

Mais la perfectivité était, semble-t-il, profondément ancrée dans le système verbal latin qui chercha un autre moyen de l'exprimer, donc de présenter une action comme accomplie à un moment donné (perfectivité), le cas échéant comme ayant abouti à un état (perfectivité résultative). Ce moyen fut trouvé dans le parfait périphrastique du type *habeo factum* qui remplaça le parfait et dans les autres formes périphrastiques qui doublèrent et, ensuite, remplacèrent le plus-que-parfait latin.

2.1.4. Cette évolution qui eut pour conséquence l'enrichissement mentionné de l'inventaire des temps du passé en latin vulgaire et dans les langues romanes démontre que le système temporel du verbe latin tenait systématiquement compte de l'aspect de l'action verbale.

2.2. En ancien français, les temps à valeur de passé continuent à s'opposer en vertu des distinctions aspectuelles. A la différence du latin où l'absence du trait de perfectivité mettait en opposition l'imparfait contre les deux autres temps du passé, en ancien français l'opposition est faite, à la base du même trait distinctif, entre l'imparfait et le passé simple d'une part et les autres temps du passé — tous périphrastiques — de l'autre.

On constate donc qu'au bout de l'évolution décrite ci-dessus, le système temporel de l'ancien français se retrouva dans un état de tension qui appelait des solutions fonctionnelles nouvelles: le passé simple ne pouvait plus être employé de la même façon qu'en latin, car sa structure intérieure avait changé: il n'était plus un parfait. En même temps et pour la même raison, il empiète sur le domaine fonctionnel de l'imparfait qui avait perdu la position exclusive du seul temps non perfectif. La fonction du parfait latin était assumée, dorénavant, par le passé composé.

2.2.1. Le problème de la valeur et de l'emploi des temps verbaux en ancien français est abondamment discuté par les spécialistes. Les différences que l'ancien français présente dans ce domaine tant par rapport au latin que par rapport au français moderne ont été interprétées de différentes façons: comme une confusion «qui met pêle-mêle les temps... dans le récit»;⁴ comme une preuve du fait qu'en ancien français «chaque temps du passé a encore sa valeur fonctionnelle et sa signification stylistique bien déterminées»;⁵ comme une application raffinée de critères stylistiques extrêmement délicats;⁶ comme expression d'une élaboration insuffisante de la notion du temps chez l'homme du moyen âge⁷

⁴ W. von Wartburg, *Evolution et structure de la langue française*, Berne 1962, p. 92.

⁵ E. Gamillscheg, compte-rendu dans *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 63 (1940), p. 492.

⁶ A. G. Hatcher, «Tense Usage in the Roland», dans: *Studies in Philology* 39 (1942), p. 597—624.

⁷ P. Imbs, *Les propositions temporelles en ancien français*, Paris 1956, p. 2.

ou encore comme le résultat de la variation habituelle, sinon obligatoire, chez les auteurs de l'époque ou des exigences de l'assonance.⁸ Nous essaierons, pour notre part, d'envisager ce problème du point de vue de l'aspectualité.

2.2.2. Voyons tout d'abord le passé simple et l'imparfait qui se retrouvent tous les deux pour constituer le terme de l'opposition non marqué par la perfectivité. A notre avis, c'est cela qui explique en grande partie l'interchangeabilité des deux temps dans de nombreuses fonctions et, par là même, la fréquence réduite de l'imparfait dans les textes français anciens: le passé simple ayant perdu l'aspectualité du parfait latin dont il procède et étant devenu un prétérit non marqué, les deux temps sont pratiquement synonymes en ancien français et ce n'est que vers la fin de la période ancienne qu'ils s'encheminent vers une spécialisation nouvelle.

Dans les textes français anciens, l'imparfait et le passé simple sont très souvent interchangeables dans les fonctions les plus diverses, mais qui sont toutes réservées à l'imparfait en français moderne. C'est tout d'abord celle de rendre les états, les situations ayant existé dans le passé:

Noz cumpaignuns, que oïmes tant chers,

Or sont il morz, nes i devuns laiser. Roland 2178 — 9.

Morz est Rollant et li quens Oliver,

Le doze per que Carles avoit tant chers. Roland 2792 — 3.

De l'autre part estoit un escuier

Nés de Paris s'avoit a nom Gautier

Et fut cosins Guillaume, lou guerrier. Charroi 719 — 21.

Pour rendre les états plus ou moins durables et les états — et les actions aussi — qui ne sont pas présentés dans la vision de leur accomplissement, l'ancien français se sert indifféremment de l'imparfait ou du passé simple, ce dernier étant plus fréquent. L'interchangeabilité des deux temps ressort encore davantage dans les citations suivantes:

Rices om fu et de grant manantie;

Quatre roiaumes avoit en sa ballie. Aspremont 6542 — 3.

Rices om ert, si ot a justichier.

Tote la terre qui fu al roi Tempier. Aspremont 6441 — 2.

Saves om ert et mervellos devin;

As dos traîtres estoit germain cosin.

Soie ert la terre des puis de Monmatin. Aspremont 6471 — 3.

Saves om fu et de grant riceté.

Rois fu de Batre, l'admirable chité. Aspremont 6582 — 3.

Saves estoit et molt bon batellier.

Et molt savoit de la loi l'aversier;

A Agolant fu maistre consellier. Aspremont 6444 — 6.

On voit que, dans les mêmes contextes, voire dans des constructions identiques du point de vue sémantique et syntaxique, on emploie, dans le cadre de la même Chanson, tantôt le passé simple, tantôt l'imparfait, sans qu'il soit possible d'établir la raison de la préférence donnée dans tel contexte à tel temps. Il semble que l'alternance des deux temps dans les mêmes fonctions n'ait d'autre raison que la variation, si chère aux auteurs anciens. Pour que cette variation

⁸ M. Sandmann, «Syntaxe verbale et style épique», dans *Atti del VIII Congresso Internazionale di Studi Romanzi Firenze 1956*, vol. II, p. 379—402.

puisse avoir lieu, il faut, toutefois, que le caractère des temps verbaux qui y participent ne s'y oppose pas, qu'il n'y ait pas une incompatibilité fonctionnelle.

Il y a cependant une fonction qui, même en ancien français, restait réservée à l'imparfait: celle de «l'imparfait d'habitude» qui présente les actions passées répétées et les usages et les moeurs des temps passés:

*Ceste cité, dont je vos chant, de Nymes,
Est en la terre de mon seignor saint Gile,
A une part des estres de la vile;
Mes a cele heure n'en i avoit il mie,
Ainz iert la loi de la gent paiennie...
Et si tenoient lor plet et lor concile,
S'i assembloient de par tote vile.* Charroi 1092 — 2000.

Cet emploi de l'imparfait est donc «grammaticalisé», donc obligatoire dès cette époque, ce qui peut être considéré comme un héritage direct du latin écrit.⁹ Dans le domaine de cet imparfait itératif, il n'y aurait jamais eu la concurrence du passé simple.¹⁰ Dans les fonctions qui, en français moderne, utilisent le caractère duratif de l'imparfait et en font le temps de la description, des actions simultanées, des données statiques et des circonstances secondaires, on a en ancien français soit le présent, soit le passé simple:

Clers fut li jurz et li soleilz luisanz. Roland 3345.
Perron i ot, entaillié de vert marbre. Charroi 1102.
*Blancandrins fut des plus savies paiens,
De vasselage fut assez chevaler,
Prozdom i out pur sun seigneur aider.* Roland 24 — 6.
*La fut Garniers, un chevalier nobile;
Vavassor fut et molt sot de boïdie,
D'engignement sot tote la mestrie.* Charroi 918 — 20.

Le passé simple de l'ancien français exprimait toute action et tout état envisagés comme appartenant complètement au passé, même s'il s'agissait d'un passé tout récent:

*Li nostre deu i unt fait felonie.
Ki en bataille oi matin li faillirent.* Roland 2600 — 1.
Kar hoï matin vos vi plurer des oilz. Roland 3629.

C'est un prétérit qui n'est marqué par aucun trait de spécification capable de limiter son champ d'emploi. Il apparaît dans le discours direct aussi bien que dans la narration suivie en exprimant un passé fini et séparé du présent de celui qui parle ou qui écrit.

Il est employé, en outre, pour rendre l'action qui se déroule simultanément avec une autre action passée:

*En sun destrer Baligant est muntét
L'estreu li tint Marcules d'ultra mer.* Roland 3156.

Le passé simple peut également marquer l'antériorité en ancien français: ... *Et q'or li doit des Danois ramembrer
Que il li fis de sa tiere jeter,* Aspremont 890 — 891.

Disons pour résumer que le passé simple est en ancien français un prétérit

⁹ F. Stefenelli—Fürst, *Die Tempora der Vergangenheit in der Chanson de Geste*, W. Braumüller, Wien 1966, p. 156.

¹⁰ L. Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français*, Paris 1930, p. 222 et suiv.

d'usage universel et qu'il n'est marqué d'aucun trait grammatical ou stylistique qui limite son champ d'emploi.

2.2.3. La situation du passé composé est différente, car le fonctionnement de ce temps est marquée par la perfectivité. Il sera utile de rappeler que le passé composé, ce parfait périphrastique, était à l'origine un présent; en effet, le verbe qui le compose est au présent.

Ai fait équivalait, en ancien français encore, plutôt à *mám uděláno* du tchèque qu'à *j'ai fait* du français moderne. Cette construction servait donc, à l'origine, à désigner non pas une action, même pas une action résultative, mais tout simplement un état:

*Et après lui en giterent cent hors
qui ont brisiez et les bras et les cors.* Charroi 1461 — 2.

Multi fierement chevalchet l'emperere.

Il est darere od cele gent barbee

Desur lur bronies lur barbes unt getees. Roland 3316 — 18.

En ancien français, cette valeur de la construction est encore assez fréquente. On comprend alors que le passé composé eut à cette époque la propriété de présenter l'action passée du point de vue du présent, donc comme une action passée dont l'accomplissement se situe au présent et, quelquefois, se prolonge dans le futur. Ce temps exprime donc un passé rattaché au présent de la personne qui parle tant du point de vue chronologique que par ses conséquences éventuelles.

Ce rattachement au présent se manifeste, entre autres, par l'alternance fréquente du passé composé avec le présent dans la présentation des actions qui se trouvent au même niveau temporel:

Aumons parole, bien se sont tolt tenu. Aspremont 779.

Les napes traient et li rois a mangié. Aspremont 481.

Lur esperuns unt en lor piez calcez,

Vestent osbercs bancs et forz et legers,

Lur helmes clers unt fermez en lor chefs,

Ceignent espees enhedees d'or mier. Roland 3863 — 6.

C'est toujours sa perfectivité prononcée qui permet au passé composé de marquer l'antériorité par rapport au présent:

Nos ont toluz nos destriers arragons

Si les en mainnent... Aspremont 1341 — 2.

Cum ad orét, si se drece en estant. Roland 3110.

Cet emploi n'a rien pour nous étonner, parce qu'il est courant en français moderne. Ce qui nous frappe, par contre, c'est l'emploi du passé composé pour marquer l'antériorité par rapport à une action passée ou future:

De cels d'Arabe si grant force i parad

De la contree unt porprises les parz. Roland 3330 — 31.

Jol vos dirrai quant tu le m'as demandé.

Chanson de Guillaume 1650.¹¹

Ja vostre rois n'estra de moi amé

S'il ne s'est ainz a mon nié incliné. Aspremont 1176 — 7.

Se jo muir, fait ai bone journée. Aspremont 5335.

Du point de vue du français moderne, le passé composé est ici employé à la place du passé antérieur et du futur antérieur. Ces emplois s'expliquent, nous l'avons dit, par le caractère perfectif de ce temps: il exprime une action qui, à

un moment donné — présent, passé ou futur — est accomplie, donc chronologiquement antérieure à ce moment.

La perfectivité résultative explique aussi les emplois récapitulatifs du passé composé, tels que l'on en trouve souvent au début de laisses dans les Chansons de Geste: le passé composé reprend ici et résume ce qui était décrit et expliqué en détail, dans les vers précédents ou dans les laisses précédentes, au présent ou au passé simple en le présentant comme achevé et en l'envisageant dans ses conséquences présentes.

C'est ainsi qu'après une description détaillée du retour de Charlemagne, faite au présent, on constate au premier vers de la laisse suivante:

Li empereres est repairét d'Espaigne. Roland 3705.

Ou un autre „résumé“ encore:

Païen sunt morz, alquant turnét en fuie

Et Carles ad sa bataille vencie. Roland 3648—9.

L'emploi du passé composé dans la narration suivie à côté et en alternance avec le passé simple est parfois considéré comme la preuve que, dès l'époque de l'ancien français, le passé composé avait le caractère d'un prétérit et était employé à la place du passé simple, sans qu'il y eût différence aucune.¹² Cela signifierait que le passé composé aurait déjà perdu sa perfectivité. Nous ne saurions être d'accord avec cette opinion, car il nous semble que l'opposition aspectuelle entre les deux temps est encore nette en ancien français. Nous estimons que l'emploi fréquent du passé composé dans la narration suivie doit être attribué plutôt à la technique spécifique de la narration épique qui fait progresser l'action par à-coups, comme une suite des actions-états momentanés et fermés en eux-mêmes.¹³ La perfectivité résultative du passé composé correspond admirablement à cette technique.

2.2.4. Les autres temps composés de l'ancien français sont toujours employés pour marquer l'antériorité, avec une nuance résultative le plus souvent. On observe, par ailleurs, que ces caractéristiques aspectuelles l'emportent dans leur contenu sur la temporalité: le passé antérieur, de même que le plus-que-parfait, peuvent marquer l'antériorité non seulement par rapport au passé simple ou à un autre temps du passé, mais aussi par rapport au présent (le plus souvent historique):

Namles remonte, quant reposés se fut. Aspremont 1957.

Li cuens Guillelmes reperoit de berser,

D'une forest ou ot grant piece esté.

Pris ot des cers de prime gresse assez... Charroi 1719.

Et cil li cunte cum il l'aveit bailli.

Chanson de Guillaume 462.¹⁴

3. Le vieux tchèque

Le système des temps verbaux du vieux tchèque, très différent de celui du tchèque moderne, continue le système du slave commun qui disposait de deux temps à valeur de passé: l'imparfait et l'aoriste. L'aoriste désignait les

¹¹ Cité d'après F. Stefenelli—Fürst, op. cit., p. 51.

¹² Cf. L. Foulet, op. cit., p. 234.

¹³ Cf. E. Auerbach, *Mimesis*, Praha 1969, p. 86 et suiv.

¹⁴ Cité d'après F. Stefenelli—Fürst, op. cit., p. 112.

actions achevées dans le passé tandis que l'imparfait correspondait aux actions qui duraient dans le passé et se déroulaient simultanément avec une autre action. Les deux temps présentent des différences que l'on pourrait considérer comme aspectuelles, mais on est encore très loin de la constitution de l'aspect en catégorie grammaticale indépendante.

Il paraît, par ailleurs, que c'est la détermination spatiale de l'action qui était à l'origine des distinctions aspectuelles dans le verbe slave. Ce n'est que dans une seconde étape que la détermination spatiale se convertit en une détermination portant sur le caractère du déroulement de l'action verbale.¹⁵

3.1. Le système verbal du vieux tchèque est plus riche: en dehors de l'aoriste et de l'imparfait, il comporte des temps périphrastiques formés du verbe *býti* (= «être») et du participe: le prétérit composé (*volal jsem*) et les anté-prétérits: *bych volal* (à base d'aoriste), *biech volal* (à base d'imparfait) et *byl jsem volal* (à base du prétérit composé).

3.2. Le prétérit composé était, à l'origine, un parfait à valeur résultative. Le participe en *-l* (le soi-disant participe passé actif) est par son origine un adjectif verbal exprimant le résultat de l'action: *sstúpil* du vieux tchèque équivaut à «étant descendu». La construction *jsi sstúpil* correspondrait donc à «tu est (celui) qui est descendu». Cette valeur primitive du participe et de la périphrase verbale dont il fait partie dès le vieux tchèque: le parfait composé, ayant progressivement perdu sa valeur résultative, avait acquis une valeur de prétérit. C'est dès cette époque aussi que la présence du verbe auxiliaire cesse d'être obligatoire dans toutes les personnes du paradigme, les formes du participe étant capables de signaler la majorité des catégories verbales.

Ce n'est donc pas prétérit composé (ni les anté-prétérits périphrastiques) qui servit de point de départ pour la grammaticalisation de l'aspect.

3.3. Celle-ci s'imposa par une tout autre voie — celle de l'opposition aspectuelle des radicaux verbaux.

En effet, le slave avait commencé à pratiquer l'opposition de détermination dans les verbes (cf. ci-dessus 3.), de constituer des paires de verbes aspectuellement opposés. Les anciennes oppositions — qui n'avaient pas un caractère systématique — se faisaient au moyen de radicaux différents:

| terme perfectif | imperfectif de l'opposition |
|-----------------|-----------------------------|
| <i>nesq</i> | <i>nošq</i> |
| <i>skočq</i> | <i>škačq</i> |

C'est que les verbes déterminés (= perfectifs) étaient fonctionnellement surchargés: leur indicatif présent était employé pour désigner

- a) les actions présentes actuelles
- b) les actions présentes habituelles
- c) les actions futures.

Le besoin de former les contraires imperfectifs était donc pressant. A cette fin, tout un système de procédés morphologiques fut mis au point tout d'abord pour former les verbes imperfectifs à partir des perfectifs et, un peu plus tard, apparaissent les moyens morphologiques servant à produire les contraires

¹⁵ I. Némec, *Geneze slovanského systému vidového*, Praha 1958, p. 000.

¹⁷ H. Sensine, *L'emploi des temps en français ou le mécanisme du verbe*, Genève 1951, p. 27 et suiv.

perfectifs à partir des imperfectifs. C'est là le moment où l'on peut parler du début de la grammaticalisation des oppositions aspectuelles.

L'évolution en était là au moment où le tchèque entra dans la période historique de son évolution, mais ce n'est qu'au 14^e siècle que l'on peut considérer le processus de cette grammaticalisation comme achevé.¹⁶

3.4. L'aoriste et l'imparfait avaient participé à cette évolution: l'aoriste était devenu le temps passé des verbes perfectifs, tandis que l'imparfait ne se construisait généralement qu'à partir des radicaux imperfectifs. La période du vieux tchèque représente, d'ailleurs, une époque de décadence de ces deux temps, fortement concurrencés par le prétérit composé et devenus inutiles du moment que la perfectivité et l'imperfectivité des verbes était régulièrement signalée par le radical du verbe. Dès le 14^e siècle, qui est l'époque de grands changements morphologiques dans le tchèque, les deux temps simples commencent à dépérir pour disparaître vers la fin du 15^e siècle. Le système temporel du verbe tchèque, organisé désormais en fonction de la catégorie de l'aspect, ne comportera qu'un seul temps à valeur de passé — le prétérit composé, le présent et le futur.

4. Voyons à présent l'évolution des deux systèmes décrits et la place qu'ils ont réservée à l'aspect dans leur état actuel.

4.1. Le système verbal du français moderne présente, par rapport à l'ancien français, les différences fondamentales suivantes:

4.1.1. Le passé simple a perdu le caractère universel qu'il avait eu en ancien français:

- a) il n'est plus employé dans le discours direct;
- b) il n'est pas employé pour désigner les actions remontant à un passé relativement proche ou ayant un rapport au présent;
- c) il ne peut plus désigner une action passée se déroulant simultanément avec une autre action exprimée par un temps à valeur de passé;
- d) il n'est plus employé dans les descriptions et, plus généralement, il ne désigne plus les états passés.

Dans les emplois sous a) et b), il a été remplacé par le passé composé, dans les autres par l'imparfait. Quelles sont les raisons de la restriction du champ d'emploi de ce prétérit qui avait été le pilier du système temporel de l'ancien français? Nous nous contenterons d'en rappeler une que nous considérons comme la plus importante: l'estompement de la perfectivité résultative dans le passé composé qui est devenu synonyme du passé simple pour le remplacer dans de nombreuses fonctions. Le passé simple, qui n'est plus un temps parlé, exprime un passé complètement séparé du présent de celui qui écrit et il ne s'emploie guère que dans la narration historique.¹⁷

4.1.2. L'imparfait s'est affirmé dans les emplois qu'il avait partagés avec le passé simple en ancien français: il est employé, à l'exclusion des autres temps verbaux, pour marquer la simultanéité des actions passées, leur caractère itératif et leur durée. Il est exclusif dans les descriptions au passé et son champ d'emploi n'a cessé de croître depuis la période de l'ancien français,¹⁸ car le français moderne l'emploie toujours davantage comme un temps de narration.

¹⁸ F. Brunot, Histoire de la langue française des origines à 1900, vol. I^{er}, Paris 1905, p. 241 et suiv.

4.1.3. Du parfait qu'il avait été en ancien français, le passé composé est devenu prétérit. Le rattachement au présent et le caractère résultatif se sont beaucoup affaiblis¹⁹ et il ne marque plus l'antériorité que par rapport au présent. Il n'est pas employé non plus dans la narration historique.

4.1.4. Les autres temps composés marquent toujours l'antériorité, mais les règles de leur emploi tiennent scrupuleusement compte de l'enchaînement chronologique des actions, donc de la temporalité. Généralement parlant, le système verbal du français moderne se distingue du système de l'ancien français par une spécialisation plus poussée de ses temps.

4.2. L'évolution du verbe tchèque a continué dans la voie amorcée dans la période ancienne — celle du développement de la catégorie de l'aspect en enrichissant l'inventaire des moyens permettant d'exprimer les oppositions aspectuelles. L'inventaire des oppositions aspectuelles grammaticalisées s'enrichit: à partir du 16^e siècle, le tchèque signale à l'aide des marques morphologiques non seulement l'aspect perfectif et imperfectif, mais encore l'aspect itératif (*vračival se* = «il avait l'habitude de revenir») ou distributif (*pozotvírat okna* = «ouvrir les fenêtres une à une»).

Le système temporel du tchèque moderne est bien plus pauvre que celui de la langue ancienne: des temps à valeur de passé, il ne reste que le prétérit composé. Pour exprimer le rapport d'antériorité et d'autres nuances de la temporalité, le tchèque moderne a recours aux procédés aspectuels ou lexicaux.

5. Conclusion.

La comparaison de l'évolution du côté aspectuel et temporel du système verbal des deux langues nous permet de formuler les conclusions suivantes:

5.1. Les états de langue anciens présentent des ressemblances intéressantes: l'opposition latine du perfectum et de l'infectum est très bien comparable à l'opposition des verbes déterminés et indéterminés du slave. De même, la naissance du passé composé en roman et du parfait périphrastique en slave est frappante et peut correspondre au même besoin: celui d'exprimer la perfectivité.

5.2. Cependant, le slave développe en même temps un autre système de moyens pour exprimer la manière d'envisager le déroulement de l'action verbale: celui de l'opposition aspectuelle pratiquée au niveau des radicaux verbaux. Ce système, pleinement grammaticalisé en tchèque dès le 14^e siècle et perfectivé par la suite, constitue aujourd'hui un instrument capable d'exprimer de façon très précise de très nombreuses nuances d'aspectualité et, secondairement, de relations temporelles. Si l'on veut insister particulièrement sur l'enchaînement chronologique des actions, on se sert de moyens lexicaux. Le système temporel du verbe tchèque est pauvre.

5.3. Le français finit par renoncer aux distinctions aspectuelles systématiques pour développer le système temporel, dont les ressources consistent non seulement dans la richesse de l'inventaire des temps verbaux, mais encore dans l'élaboration fonctionnelle de ces temps qui, par rapport à l'état de l'ancien français, ont un degré de spécialisation plus élevé. Soumis à des règles d'emploi

¹⁹ J. Šabrůla, *Minimálné verbální konstrukce a povaha děje ve francouzštině*, Acta Universitatis Carolinae, Praha 1962, les considère néanmoins comme des caractéristiques importantes du passé composé.

aussi souples que sévères, ce système possède les moyens suffisants pour exprimer toutes les nuances de la temporalité, quelque délicates et abstraites qu'elles soient. Derrière l'enchaînement chronologique soigneusement signalé grâce à l'emploi bien ordonné des temps verbaux, on devine à peine quelquefois l'aspectualité résultative. Quand besoin se présente de signaler l'aspect de l'action verbale, le français a recours à des procédés lexicaux.

5.4. Pour enrichir les ressources de son système verbal, le français a développé et affiné les instruments de l'expression de la temporalité, le tchèque, par contre, ceux de l'aspectualité.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- Aspremont = La Chanson d'Aspremont, chanson de geste du XIII^e siècle, éditée par L. Brandin, Paris 1919.
 Charroi = Le Charroi de Nîmes, chanson de geste du XII^e siècle, éditée par J.-L. Parrier, Paris 1931.
 Roland = Das altfranzösische Rolandslied nach der Oxforder Handschrift, édité par A. Hilka, Tübingen 1960.

